



CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais tenue le mercredi 7 décembre 2016 à 16 h, à la salle de réunion du CLD des Collines-de-l'Outaouais, 1694 montée de la Source, Cantley (Québec).

Personnes présentes :	Robert Bussière, maire de La Pêche, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et trésorier Richard Gadbois, représentant de la société civile et vice-président Robert Goulet, maire de L'Ange-Gardien Caryl Green, maire de Chelsea Joanne Labadie, représentante de la société civile Roger Larose, maire de Pontiac Jacques Laun, maire de Val-des-Monts Xavier Lecat, représentant de la société civile et secrétaire Pierre Pharand, représentant de la société civile et président
Personnes absentes :	Roch Bouliane, représentant de la société civile Madeleine Brunette, maire de Cantley Denis Légare, maire de Notre-Dame-de-la-Salette
Personnes ressources :	Mireille Brazeau, conseillère aux entreprises Claudine Chauret, agente de développement culturel Annik Jollette, technicienne à l'administration et à la comptabilité Réjean Lampron, conseiller en développement local et responsable du mentorat Louise Marchildon, directrice générale par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Pierre Pharand préside et ouvre officiellement la séance à 16 h 05.

CA-16-143 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Robert Bussière

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-16-144 **Proposé par** Caryl Green
Appuyé par Joanne Labadie

Il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

3. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT

3.1 Liste des projets présentés au comité d'investissement commun

Aucun projet présenté au comité d'investissement commun.

3.2 Tableau des fonds au 15 novembre 2016

Le tableau des fonds au 15 novembre 2016 est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration par la direction générale par intérim.

3.3 Liste des engagements et des désengagements

La liste des engagements et des désengagements est présentée à titre d'information aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

3.4 Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS)

3.4.1 Coopérative des quilleurs de La Lièvre – Rock n Bowl

Attendu que Coopérative de solidarité des Quilleurs de la Lièvre a fait une demande de financement le 2016-11-11 pour le projet « Expansion »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que l'objectif 3.2.2 de l'axe 2 du PALÉE 2015-2020 est de : « soutenir le développement de l'entrepreneuriat privé, de l'entrepreneuriat d'économie sociale et de l'entrepreneuriat collectif en offrant du financement remboursable et non remboursable »;

Attendu que l'objectif 3.2.7 de l'axe 2 du PALÉE 2015-2020 est de : « Identifier des opportunités innovantes et des créneaux émergents où l'économie sociale devient un moyen de soutenir l'offre de nouveaux produits et services »;

Attendu que l'objectif 3.1.2 de l'axe 3 du PALÉE 2015-2020 est de : « Appuyer les initiatives structurantes visant le développement de l'identité de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et du sentiment d'appartenance des citoyens »;

Attendu que l'objectif 3.1.4 de l'axe 3 du PALÉE 2015-2020 est de : « Pérenniser les organismes et soutenir leur consolidation, notamment par le biais de l'économie sociale »;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-145

Proposé par Robert Bussière
Appuyé par Caryl Green

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une contribution financière non remboursable maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale (FDEÉS) à Coopérative de solidarité des Quilleurs de la Lièvre pour le projet « Expansion » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds.

3.5 Fonds Jeunes Promoteurs (FJP)

3.5.1 Garderie éducative Les LiliBellules – Désengagement

Attendu que le 3 février 2016, le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais a accordé une contribution financière non remboursable maximale de 3 000 \$ dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs à « la Garderie éducative LiliBellules Inc. » pour le projet « Démarrage » par voie de résolution CIC-16-05;

Attendu qu'afin de se prévaloir de la contribution financière non remboursable du Fonds Jeunes Promoteurs la promotrice admissible doit avoir une majorité de parts;

Attendu que les promotrices du projet désirent que leur actionnariat soit divisé à parts égales;

Attendu qu'en conservant leur actionnariat divisé à parts égales la promotrice ne rencontre plus critères d'admissibilités de la contribution financière non remboursable prévue dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs.

CA-16-146

Proposé par Xavier Lecat
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais désengage le montant de 3 000 \$ dans le cadre du Fonds Jeunes Promoteurs attribués à « la Garderie éducative LiliBellules Inc. » pour la réalisation du projet « Démarrage ».

3.6 Fonds d'analyses et d'études (FAE)

3.6.1 Vignoble artisanal des Collines – Étude œnologique

Attendu que le Vignoble artisanal des Collines a fait une demande de financement le 25 octobre 2016 pour le projet « Étude œnologique »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que l'objectif 3.2.2 du PALÉE 2015-2020 est de : « soutenir le développement de l'entrepreneuriat privé, de l'entrepreneuriat d'économie sociale et de l'entrepreneuriat collectif en offrant du financement remboursable et non remboursable »;

Attendu que l'objectif 3.3 du PALÉE 2015-2020 est de : « Soutenir les secteurs économiques à fort potentiel de développement et les créneaux émergents »;

Attendu que l'objectif 3.3.1 du PALÉE 2015-2020 est d' : « Appuyer la création de valeur ajoutée par la transformation agroalimentaire »;

Attendu que l'objectif 3.3.2 du PALÉE 2015-2020 est de : « Soutenir la diversification agricole et agroalimentaire par le développement de créneaux émergents »;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds d'analyses et d'études (FAE) telles que décrites dans la Politique d'investissement du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-147 **Proposé par** Roger Larose
Appuyé par Caryl Green

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ au Vignoble artisanal des Collines pour le projet « Étude œnologique » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds.

Mireille Brazeau, conseillère aux entreprises, quitte la réunion du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais à 16 h 18.

3.7 Fonds de développement culturel (FDC)

3.7.1 Destination culturelle : Carte culturelle Phase 1 – Modification à l'objet du financement

Attendu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais a accordé une contribution financière non-remboursable de 15 000 \$ à même le Fonds de développement culturel (FDC) de l'Entente de développement culturel 2015-2017 du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour la réalisation du projet « Destination culturelle : Image de marque et signature visuelle » le 2 mars 2016 par voie de résolution CIC-16-23;

Attendu que la Commission culturelle des Collines-de-l'Outaouais recommande de maintenir le financement accordé mais de modifier le nom du projet pour « Destination culturelle : Carte culturelle – Phase 1 » et de modifier l'objet du financement pour « le développement d'une carte culturelle »;

Attendu que le projet est en lien avec la Politique culturelle ainsi que le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 produits par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet rejoint l'objectif 3.1 de l'Entente de développement culturel (EDC) 2015-2017 qui vise à «soutenir la réalisation de 1 projet commun par année porté par des regroupements formels ou informels d'artistes et d'organisations culturelles »;

Attendu que le montant de 15 000 \$ est déjà budgété à même le plan d'action 2015-2016 de l'EDC 2015-2017 pour réaliser ledit projet;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement culturel (FDC) telles que décrites dans la Politique de soutien aux entreprises du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-148 **Proposé par** Robert Bussière
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais maintienne le financement de 15 000 \$ à même le Fonds de développement culturel (FDC) de l'Entente de développement culturel 2015-2017 du CLD des Collines-de-l'Outaouais pour le projet « Destination culturelle : Carte culturelle-phase 1 ».

3.7.2 Municipalité de Val-des-Monts – À auteur d'enfants – Modification au financement

Attendu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais a accordé une subvention non-remboursable maximale de 7 873 \$ à la municipalité de Val-des-Monts pour le projet « À auteur d'enfants Val-des-Monts » le 1^{er} juin 2016 par voie de résolution CIC 16-100;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a confirmé une somme totale maximale de 12 000 \$ pour le Plan du livre et que les demandes reçues excèdent le financement disponible;

Attendu que la Commission culturelle recommande de maintenir le financement du projet « À auteur d'enfants Val-des-Monts » mais de diminuer le montant accordé, passant de 7 873 \$ à 5 440 \$.

CA-16-149 **Proposé par** Caryl Green
Appuyé par Richard Gadbois

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une contribution financière non-remboursable maximale de 5 440 \$ à même le Fonds de développement culturel (FDC) à la municipalité de Val-des-Monts pour la réalisation du projet « À auteur d'entants Val-des-Monts » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds.

3.7.3 Festival des écrivains Wakefield-La Pêche – Volet identité culturelle – Modification au financement

Attendu que le comité d'investissement commun du CLD des Collines-de-l'Outaouais a accordé une subvention non-remboursable maximale de 6 125 \$ au Festival des écrivains Wakefield-La Pêche pour la réalisation du projet « Festival des écrivains Wakefield La Pêche 2017 – Volet Identité culturelle » le 1^{er} juin 2016 par voie de résolution CIC 16-96;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications du Québec a confirmé une somme totale maximale de 12 000 \$ pour le Plan du livre et que les demandes reçues excèdent le financement disponible;

Attendu que la Commission culturelle recommande de maintenir le financement du projet « Festival des écrivains Wakefield La Pêche 2017 – Volet Identité culturelle »; mais de diminuer le montant accordé, passant de 6 125 \$ à 4 230 \$.

CA-16-150 **Proposé par** Robert Bussière
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde une contribution financière non-remboursable maximale de 4 230 \$ à même le Fonds de développement culturel (FDC) au Festival des écrivains Wakefield-La Pêche pour la réalisation du projet « Festival des écrivains Wakefield La Pêche 2017 – Volet Identité culturelle » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds.

3.8 Fonds de développement des territoires (FDT)

3.8.1 Entente sectorielle en culture – Ressources humaines partagées

Attendu que le Centre Wakefield-La Pêche a fait une demande de financement le 29 novembre 2016 pour le projet « Entente sectorielle en culture : Ressources humaines partagées 3 »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet est en lien avec le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des territoires (FDT) telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CA-16-151

Proposé par Robert Bussière

Appuyé par Robert Goulet

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'accorder une contribution financière non-remboursable maximale de 53 955 \$ à même le Fonds de développement des territoires (FDT) au Centre Wakefield-La Pêche pour la réalisation du projet « Entente sectorielle en culture : Ressources humaines partagées 3 » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds.

Claudine Chauret, agente de développement culturel, quitte la réunion du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais à 16 h 30.

3.8.2 TransCollines – Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et à la billettique

Attendu que Transcollines – Régie intermunicipale de transport des Collines a fait une demande de financement le 10 novembre 2016 pour le projet « Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et billettique »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet est en lien avec le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des territoires (FDT) telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CA-16-152

Proposé par Robert Bussière

Appuyé par Xavier Lecat

Abstention : Caryl Green, présidente de Transcollines

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'accorder une contribution financière non-remboursable maximale de 34 500 \$ à même le Fonds de développement des territoires (FDT) à Transcollines – Régie intermunicipale de transport des Collines pour la réalisation du projet « Acquisition d'un système d'aide à l'exploitation et billettique » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds.

3.8.3 TransCollines – Planification stratégique 2017-2021

Attendu que Transcollines a fait une demande de financement le 10 novembre 2016 pour le projet « Planification stratégique 2017-2021 »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse;

Attendu que le projet est en lien avec le Plan d’action local pour l’économie et l’emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD des Collines-de-l’Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des territoires (FDT) telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CA-16-153

Proposé par Robert Goulet

Appuyé par Richard Gadbois

Abstention : Caryl Green, présidente de Transcollines

Il est résolu que le conseil d’administration du CLD des Collines-de-l’Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais d’accorder une contribution financière non remboursable maximale de 20 000 \$ à même le Fonds de développement des territoires (FDT) à Transcollines pour la réalisation du projet « Planification stratégique 2017-2021 » selon les conditions de l’entente à être conclue avec l’organisation et la disponibilité des fonds.

3.8.4 Table autonome des Aînés des Collines – Portrait sur la maltraitance dans les Collines et acquisition d’appareils *Mon Ange Gardien*

Attendu que la Table autonome des aînés des Collines a fait une demande de financement le 22 novembre 2016 pour le projet « Portrait sur la maltraitance dans les Collines et acquisition d’appareils Mon Ange Gardien »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse;

Attendu que le projet est en lien avec le Plan d’action local pour l’économie et l’emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD des Collines-de-l’Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des territoires (FDT) telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CA-16-154

Proposé par Roger Larose

Appuyé par Robert Bussière

Il est résolu que le conseil d’administration du CLD des Collines-de-l’Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l’Outaouais d’accorder une contribution financière non-remboursable maximale de 20 000 \$ à même le Fonds de développement des territoires (FDT) à la Table autonome des aînés des Collines pour la réalisation du projet « Portrait sur la maltraitance dans les Collines et acquisition d’appareils Mon Ange Gardien » selon les conditions de l’entente à être conclue avec l’organisation et la disponibilité des fonds.

Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, quitte la réunion à 16 h 45.

3.8.5 Observatoire Pontiac – AstroPontiac Phase 1

Attendu que l’organisme Observatoire Pontiac a fait une demande de financement le 7 octobre 2016 pour le projet « AstroPontiac – Phase 1 » ;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l’Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d’analyse;

Attendu que le projet est en lien avec le Plan d’action local pour l’économie et l’emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD des Collines-de-l’Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des territoires (FDT), qu'il rejoint les priorités territoriales telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

CA-16-155 **Proposé par** Jacques Laurin
Appuyé par Joanne Labadie

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais recommande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'accorder une contribution financière non-remboursable maximale de 34 500 \$ à même le Fonds de développement des territoires (FDT) à l'Observatoire Pontiac pour la réalisation du projet « AstroPontiac – Phase 1 » selon les conditions de l'entente à être conclue avec l'organisation et la disponibilité des fonds.

M. Larose rejoint les membres du conseil d'administration à 16 h 55.

Réjean Lampron, conseiller en développement local et responsable du mentorat, quitte la réunion du conseil d'administration à 16 h 55.

4. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS D'ACTIVITÉS

4.1 Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 5 octobre 2016

CA-16-156 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 5 octobre 2016 tel que déposé.

4.2 Adoption du procès-verbal électronique du conseil d'administration du 2 novembre 2016

CA-16-157 **Proposé par** Roger Larose
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu d'adopter le procès-verbal électronique du conseil d'administration du 2 novembre 2016 tel que déposé.

4.3 Suivis aux procès-verbaux

Le tableau des suivis aux procès-verbaux est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

4.4 Rapport d'activités verbal de la direction générale par intérim

La direction générale par intérim présente verbalement son rapport d'activités aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

5. PLAN D'ACTION LOCAL POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI (PALÉE) 2015-2020

5.1 Suivis des projets en cours

- Asclépiade : Cégep, mission au Nébraska
- Site Internet du CLD, il est en ligne et on corrige les coquilles
- Équinox Monsieur Shank ne répond plus

- Circuit patrimonial sculptures, c'est parti!
- Politique RH en cours de modification, sera présentée en février pour adoption
- Forum Parc du Sault des Chats à Pontiac le 2 novembre
- Dossier CNT M. Roy report le 30 mars 2017
- Formation en démarchage et accueil d'investisseurs le 31 janvier 2017 au Centre Wakefield La Pêche, organisée en collaboration avec le MESI et les organismes de développement de l'Outaouais. Clientèle visée : élus, conseil d'administration de CLD et professionnels en développement.
- Rencontres des directions générales des municipalités : Notre-Dame-de-la-Salette, L'Ange-Gardien, Cantley, Pontiac. La Pêche, Val-des-Monts et Chelsea seront visitées en 2017.
- Projet d'art au travail... merci beaucoup.
- Au 29 novembre 2016, nous avons 135 dossiers de projets/entreprises d'ouvert contre 122 dossiers pour l'année 2015, 112 en 2014 et 110 en 2013.

5.2 Dossier de fraude

Le dossier de fraude est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche, quitte la réunion à 17 h 38.

5.3 Encadrement du soutien financier entourant les parcs

Attendu que, le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais souhaitait opérer une réflexion visant à encadrer le financement des projets réalisés dans des parcs municipaux;

Attendu que les différentes déclinaisons existantes autour de la notion de « parcs » sont :

- **Parc municipal** : Grand parc (20 ha et plus, selon l'importance de la ville) dont le potentiel naturel très riche (forêt ou boisé, topographie variée, lac ou rivière) détermine la localisation centrale ou périphérique; il contient des équipements spécialisés (golf, camp, sentiers, piste d'athlétisme, etc.) et est accessible à la population d'une ville.
- **Parc de secteur ou de quartier** : Destiné aux résidents d'un quartier, il est aussi pourvu d'équipements sportifs, récréatifs et sanitaires permettant la pratique sportive, le jeu, la détente et l'animation. Il est également boisé ou paysagé.
- **Parc de voisinage** : Destiné aux habitants résidant à proximité, il s'avère une ressource importante dans les localités où la densité est forte. Il répond à des besoins de proximité, est souvent boisé ou paysagé et est pourvu d'équipements permettant le jeu et la détente. Il est accessible à distance de marche, favorise les rencontres de voisinage et les loisirs non structurés, reflétant les caractéristiques de la population environnante.
- **Parc-école** : Le parc-école est un parc aménagé en partenariat entre une école attenante et une municipalité pour répondre à la fois aux besoins des élèves de l'école et à ceux des résidents du quartier. Il sert en partie à l'enseignement par le jeu. La cours d'école doit être conçue en collaboration avec l'école, le service de garde et la municipalité afin de respecter les critères et contraintes de chacun. Cet équipement géré en partenariat est un bon exemple de mutualisation des moyens pour éviter le dédoublement d'équipements.

Attendu que les types de projets admissibles au financement sont ceux qui apportent un rayonnement débordant les limites de la municipalité concernée, qui permettent d'offrir un effet d'attraction auprès d'une clientèle touristique et/ou qui viennent consolider une vocation spécifique distinctive en mesure d'augmenter l'achalandage des lieux;

Attendu que les types de projets non admissibles sont l'achat ou l'ajout de petits équipements communs au type de parc visé (balançoires, éléments décoratifs, aménagement paysager, etc.), des modifications d'ordre cosmétiques ou proposant des ajouts strictement de nature utilitaire (toilettes, tables à pique-nique, etc.).

CA-16-158 **Proposé par** Joanne Labadie
Appuyé par Robert Goulet
Abstention : Jacques Laurin

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte l'encadrement du soutien financier entourant les parcs tel que proposé.

5.4 Chambre de Wakefield-La Pêche – Wakefield Bay Waterfront and Parks Revitalization Project

Attendu que la Chambre Wakefield-La Pêche a fait une demande de financement le 9 septembre 2016 pour le projet « Wakefield Bay Waterfront and Parks Revitalization Project »;

Attendu que le projet a été présenté au CLD des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

Attendu que le projet est en lien avec le Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALÉE) 2015-2020 produit par le CLD des Collines-de-l'Outaouais;

Attendu que le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de développement des territoires (FDT) telles que décrites dans la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Attendu que le projet doit se réaliser dans un parc municipal et que les modifications proposées sont majoritairement d'ordre esthétique;

Attendu que la construction de la promenade est prévue sur la voie ferrée et que le projet de relance du train touristique est toujours d'actualité.

CA-16-159 **Proposé par** Xavier Lecat
Appuyé par Jacques Laurin
Abstention : Pierre Pharand

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais **ne recommande pas** à la MRC des Collines-de-l'Outaouais d'accorder une contribution financière non-remboursable à même le Fonds de développement des territoires (FDT) à la Chambre Wakefield-La Pêche pour la réalisation du projet « Wakefield Bay Waterfront and Parks Revitalization Project » tel que présenté.

M. Bussière rejoint les membres du conseil d'administration à 18 h.

5.5 Proposition concordataire – Gestion Petalia

Attendu que Gestion Pétalia inc a déposé une proposition concordataire le 19 octobre 2016 auprès du syndic Ginsberg Gingras dans le but de rembourser ses créanciers;

Attendu que l'entreprise a une créance de 50 955,22 \$ auprès de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le CLD des Collines-de-l'Outaouais est mandaté pour administrer l'ensemble des prêts de la MRC.

CA-16-160 **Proposé par** Robert Goulet
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte la proposition concordataire demandée par Gestion Pétalia inc pour le solde du prêt soit 50 955,22 \$.

5.6 Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) – Parcours Outaouais Gourmet 2015-2017

Attendu que la Table agroalimentaire de l'Outaouais a développé et gère le Parcours Outaouais gourmet dans le but de promouvoir les entreprises agroalimentaires de la région;

Attendu que douze entreprises de la MRC des Collines-de-l'Outaouais bénéficient d'une meilleure visibilité sur les marchés extérieurs grâce au site internet du Parcours Outaouais gourmet;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais est partenaire de ce projet depuis plusieurs années et que cet outil fait partie de la stratégie marketing de la région.

CA-16-161 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte de prendre une publicité au montant de 625 \$ sur le site Web du Parcours Outaouais gourmand 2015-2017.

5.7 Demande de prolongation de La Fab, Centre des arts

Attendu que La Fab, Centre des arts a reçu un prêt de 20 000\$ sans intérêt provenant du Fonds de développement des entreprises d'économie sociale le 4 mai 2016 par résolution no CIC-16-89;

Attendu que le prêt a permis à l'organisation de terminer les travaux de rénovation entrepris en 2015;

Attendu que le nouveau conseil d'administration a dû prendre des décisions administratives difficiles suite à des situations inattendues;

Attendu que le conseil d'administration a fait une demande de prolongation d'échéancier pour le remboursement du prêt consenti par le CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-162 **Proposé par** Xavier Lecat
Appuyé par Robert Goulet

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde un délai d'un an, soit jusqu'au 10 novembre 2017, à La Fab, Centre des Arts pour rembourser le prêt de 20 000\$ sans intérêt mais l'organisme doit débiter ses versements mensuels au mois de mars 2017.

Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, quitte la réunion à 18 h 11.

5.8 Demande de prolongation de la municipalité de Chelsea

Attendu que le CLD et la MRC des Collines-de-l'Outaouais ont accordé une contribution financière non remboursable de 9 200\$ provenant du Fonds d'aide au développement des communautés à la municipalité de Chelsea pour le projet de « Aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la municipalité de Chelsea : phase de consultation publique ».

Attendu que l'échéancier de réalisation prévu au protocole d'entente est avril 2017;

Attendu que la municipalité demande que l'échéancier soit prolongé jusqu'au mois d'octobre 2017.

CA-16-163 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Joanne Labadie

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accorde la prolongation d'échéancier pour le projet « Aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le réseau ferroviaire de la municipalité de Chelsea : phase de consultation publique » jusqu'en octobre 2017 à la municipalité de Chelsea.

Mme Green rejoint les membres du conseil d'administration à 18 h 13

5.9 Plan d'action 2017

Le plan d'action 2017 du CLD des Collines-de-l'Outaouais est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

Les membres du conseil d'administration demandent un ajout au plan d'action concernant le démarchage d'entreprises sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

5.10 Formation « Prise de parole en public »

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a prévu offrir des formations aux entrepreneurs et aux promoteurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans son plan d'action 2016;

Attendu que la formation de prise de parole en public offerte par Benoit-Charles Gauthier est très appréciée par les participants;

Attendu que cette formation sera financée à 50 % par Emploi Québec.

CA-16-164 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte que la direction générale par intérim dépose une demande de financement auprès d'Emploi Québec pour la formation « Prise de parole en public ».

Il est aussi résolu que le conseil d'administration accepte de défrayer 50 % des coûts de la formation soit 1 125 \$.

5.11 Centre de transfert d'entreprise du Québec

Attendu que le Centre de transfert d'entreprise du Québec offrira ses services en Outaouais en 2017;

Attendu qu'un conseiller ou une conseillère sera dédié à la région et qu'il ou elle aura besoin d'un espace bureau;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a un bureau disponible qui pourrait être utilisé par le conseiller de l'organisation.

CA-16-165 **Proposé par** Jacques Laurin
Appuyé par Robert Goulet

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais donne le mandat à sa direction générale d'offrir un espace bureau dans ses locaux pour loger le conseiller du Centre de transfert d'entreprise du Québec qui couvre l'Outaouais.

Caryl Green, maire de la municipalité de Chelsea, quitte la réunion du conseil d'administration à 18 h 30.

6. FINANCES

6.1 État des résultats au 31 octobre 2016

L'état des résultats au 31 octobre 2016 est déposé à titre d'information et présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

6.2 Liste des chèques et des paiements électronique émis entre le 30 octobre et le 30 novembre 2016

La liste des chèques et des paiements électroniques émis entre le 30 octobre et le 30 novembre 2016 est présentée aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

CA-16-166

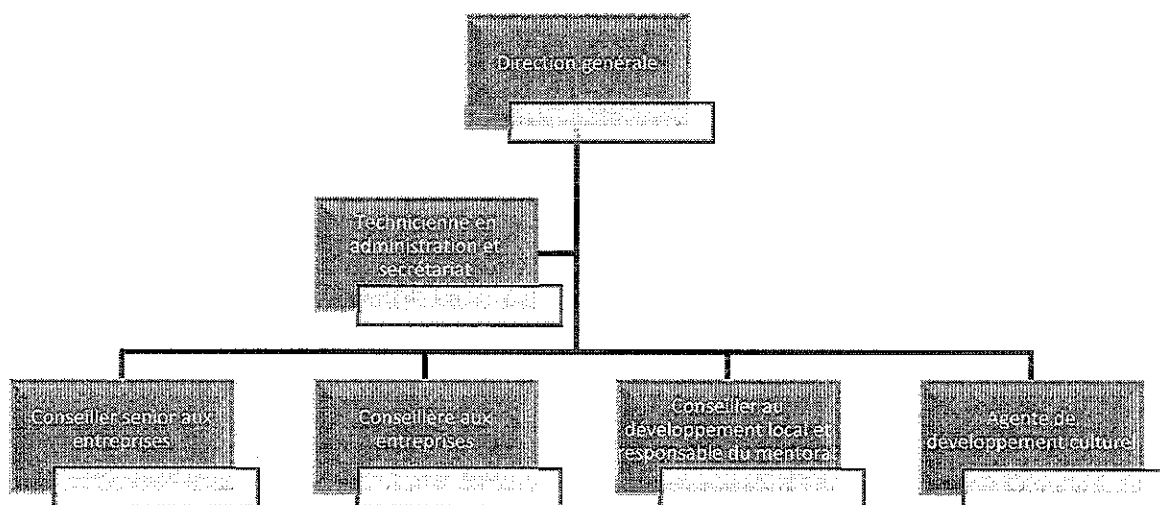
Proposé par Joanne Labadie
Appuyé par Robert Goulet

Il est résolu que la liste des chèques et des paiements électroniques émis entre le 30 octobre et le 30 novembre 2016 soit entérinée par le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

7.1 Organigramme

À la demande des membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais, il est décidé de présenter l'organigramme avant le point 6.3 Budget 2017.

L'organigramme suivant est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim :



CA-16-167

Proposé par Richard Gadbois
Appuyé par Joanne Labadie

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte l'organigramme tel que présenté.

6.3 Budget 2017

Le budget 2017 est présenté aux membres du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais par la direction générale par intérim.

CA-16-168 **Proposé par** Xavier Lecat
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais adopte le budget 2017 tel que déposé.

6.4 Assurances collectives

Attendu que le Groupe Major inc. fait une offre pour un régime d'assurances collectives qui permettra au CLD des Collines-de-l'Outaouais et à ses employés d'économiser 10,09 % sur les primes à payer.

Attendu que cette offre est conditionnelle à ce que les trois organismes situés au 1694, montée de la Source acceptent l'offre du Groupe Major inc.

CA-16-169 **Proposé par** Jacques Laurin
Appuyé par Roger Larose

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte la soumission « Taux Great-West ILD formule décroissante » du Groupe Major inc. pour le régime d'assurances collectives pour ses employés.

6.5 Participation à la campagne marketing hivernale de Tourisme Outaouais

Attendu qu'une stratégie a été préparée et déployée par Tourisme Outaouais, de concert avec les intervenants approchés, avec comme objectif d'agir sur la notoriété de la région sur le plan du produit ski de fond;

Attendu que la campagne 2015-2016 a permis de réunir 12 000 \$ auprès d'organisations, dont 1 000 \$ en provenance du CLD des Collines-de-l'Outaouais sur un total pour l'ensemble de la stratégie préparée par Tourisme Outaouais de 40 000 \$;

Attendu que, cette année, Tourisme Outaouais souhaite porter le budget de promotion à 80 000 \$ en sollicitant à nouveaux les mêmes partenaires pour un montant souhaité de 20 000 \$, partenaires desquels il faut en compter un de moins, le Ski Tour ne revenant pas en 2017;

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a investi, en 2016, dans un projet ski de fond qui aura des répercussions intéressantes sur le territoire, il appert qu'une participation à la campagne de Tourisme Outaouais n'apparaît pas comme une priorité.

CA-16-170 **Proposé par** Jacques Laurin
Appuyé par Xavier Lecat

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais ne participe pas à la campagne marketing hivernale de Tourisme Outaouais.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.2 Poste de conseiller en développement local et responsable du mentorat

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a offert un contrat temporaire de 3 mois à monsieur Réjean Lampron pour le poste de conseiller en développement local et responsable du mentorat;

Attendu que monsieur Lampron a su démontrer ses compétences pour l'ensemble des tâches qui lui ont été dévolues depuis son entrée en poste.

CA-16-171 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais entérine la décision de la direction générale par intérim d'engager monsieur Réjean Lampron au poste de « conseiller en développement local et responsable du mentorat » selon les conditions inscrites aux politiques de l'organisation.

7.3 Congés de Noël 2016

Attendu que le CLD des Collines-de-l'Outaouais a offert un congé rémunéré pour la période des fêtes s'étendant de la veille de Noël au lendemain du Jour de l'An inclusivement pendant douze ans;

Attendu que le congé demandé cette année est de 3 jours, soit les 28, 29 et 30 décembre 2016;

Attendu qu'il n'y a pas eu d'appel et ni de visite lors de cette période en 2013;

Attendu que le personnel du CLD des Collines-de-l'Outaouais a su démontrer sa capacité d'adaptation et sa productivité en 2016 pour atteindre des résultats satisfaisants;

Attendu que ce congé ne modifie en rien le budget de l'organisation puisque les salaires et déductions à la source sont déboursés de toute façon.

CA-16-172 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Jacques Laurin
Abstentions : Roger Larose et Robert Bussière

Il est résolu que le conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais accepte de fermer ses bureaux du 26 décembre 2016 au 3 janvier 2017 inclusivement et que les trois (3) jours de congé soient rémunérés pour l'ensemble des employés.

7.4 Poste de direction générale

Il est décidé qu'une discussion concernant le poste de direction générale aura lieu en huis clos à la fin de la réunion.

8. GOUVERNANCE

Aucun dossier.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Correspondance

- 9.1.1 Contribution du Ministère à la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 9.1.2 Nouveau logo de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

9.2 Invitations

Aucune invitation.

9.3 Varia

Aucun dossier.

HUIS CLOS

Annik Jollette, technicienne à l'administration et à la comptabilité, et Louise Marchildon, directrice générale par intérim, quittent la réunion du conseil d'administration à 19 h 30.

9.4 Huis clos

9.4.1 Démission de la vice-présidence

Attendu que Monsieur Richard Gadbois a fait part aux membres du conseil d'administration de sa démission à titre de vice-président et administrateur du CLD des Collines-de-l'Outaouais.

CA-16-173 **Proposé par** Richard Gadbois
Appuyé par Jacques Laurin

Il est résolu d'accepter la démission de Monsieur Richard Gadbois à titre de vice-président et administrateur du conseil d'administration du CLD des Collines-de-l'Outaouais en date du 7 décembre 2016.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance du conseil d'administration est prévue le mercredi, 1^{er} février 2017.


11. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CA-16-174 **Proposé par** Roger Larose
Appuyé par Joanne Labadie

Il est résolu que la séance du conseil d'administration soit levée à _____.



Pierre Pharand
Président



Richard Gadbois
Vice-président

X. LECAT